

# DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 19 Février 2016.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc, PONTAC Serge et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : M. MORMANN Cédric (*pouvoir à M. MORMANN Nolann*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. BROUTIN Ludovic*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*), Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme POYER Audrey (*pouvoir à Mme PELE LEGOUX Laurence*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme ORDRONNEAU Séverine et M. COLIN Arnaud.

<b>OBJET :</b>	<i>Construction du futur Groupe scolaire du Grand Moulin – vote d'une Autorisation de Programme / Crédits de paiement.</i>
----------------	--

N° 2016 / 02 / 11

*Par délibération du 30 janvier 2014, le Conseil Municipal a approuvé l'ouverture d'une autorisation de programme/crédit de paiement pour les travaux de construction du futur groupe scolaire, conformément aux termes ci-dessous :*

*« Le budget d'investissement de la Ville de Blain peut intégrer des opérations d'investissement qui ont un impact financier pluriannuel. Une gestion de ces opérations dans un cadre budgétaire pluriannuel AP/CP est une évolution normale et adaptée en complément des opérations annuelles.*

*La procédure d'AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers à moyen terme.*

*Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. Chaque année, le projet de budget est accompagné d'une situation au 1er Janvier de l'exercice considéré des autorisations de programme votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 Décembre de l'année, des autorisations de programme et de leurs crédits de paiement.*

.../...

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction comptable M14. Les dépenses seront équilibrées par les recettes suivantes :

- Subventions,
- FCTVA à N+1,
- Autofinancement,
- Emprunt. »

Il convient de modifier par délibération du Conseil Municipal, l'autorisation de programme/crédits de paiement pour les travaux de construction du futur Groupe scolaire du Grand Moulin, opération ayant un caractère pluriannuel.

En effet, le montant de l'opération globale a été affiné pour s'élever à 4 329 850 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 30 janvier 2014

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers à l'appui de leur convocation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

DECIDE de modifier l'autorisation de programme / crédits de paiement dans le cadre des travaux de construction du futur Groupe scolaire du Grand Moulin dans les conditions évoquées ci-dessous.

### AUTORISATION DE PROGRAMME

Programme d'investissement - Groupe scolaire Grand Moulin

Imputation : 2313-115-21

Montant de l'Autorisation de Programme : 4 329 850 €

Dépenses - CP	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
<b>TOTAL</b>	<b>82 000</b>	<b>165 000</b>	<b>2 707 850</b>	<b>1 375 000</b>		<b>4 329 850</b>
Maîtrise d'œuvre/études	82 000	165 000	177 850	91 000		515 850
Travaux			2 530 000	1 170 000		3 700 000
Equipements				114 000		114 000

Recettes	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
<b>TOTAL</b>	<b>82 000</b>	<b>165 000</b>	<b>2 707 850</b>	<b>1 375 000</b>	<b>0</b>	<b>4 329 850</b>
FDS - CG 44			400 000	200 000		600 000
DEIR - Etat			122 500			122 500
FCTVA - Etat		12 924	26 006	426 784	216 714	682 428
Réserve parlementaire - Etat			20 000			20 000
Autofinancement	82 000	152 076	389 344	498 216	-216 714	904 922
Emprunt			1 750 000	250 000		2 000 000

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 29 Février 2016,  
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20160225-CM-2016-02-11-  
DE  
Date de télétransmission : 29/02/2016  
Date de réception préfecture : 29/02/2016

Séance du Conseil municipal du 25 Février 2016  
Délibération n° 2016 / 02 / 11

